

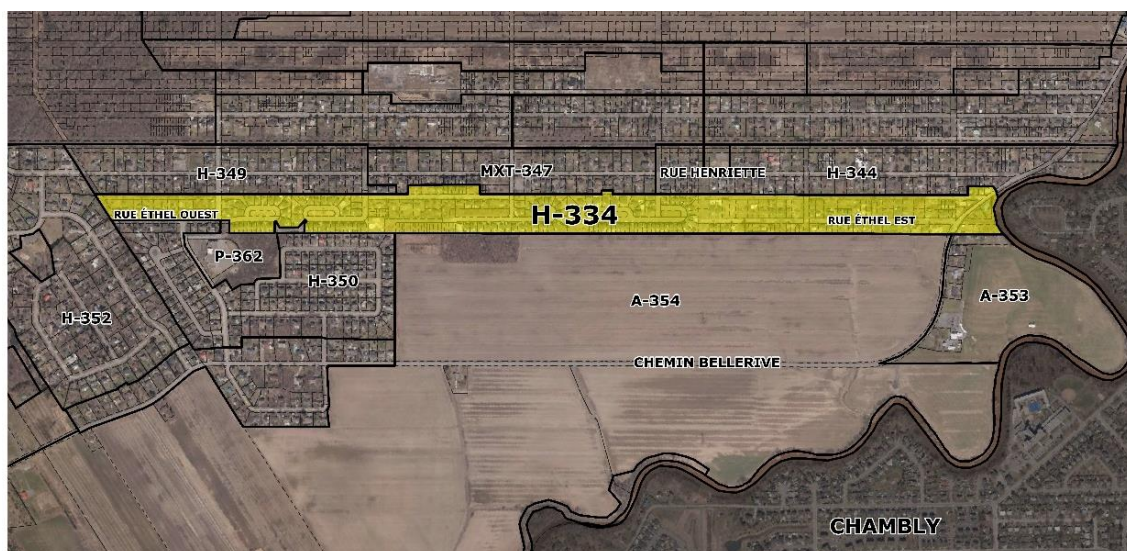
AVIS PUBLIC

Demande de participation à un référendum
Second projet de règlement numéro 483-34-U

Aux personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, à l'égard du second projet de règlement numéro 483-34-U règlement modifiant le règlement de zonage numéro 483-U adopté le 17 janvier 2024 par le conseil municipal de la Ville de Carignan.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation, le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2024, le second projet de règlement numéro 483-34-U, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës, afin que le projet de règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
3. Ce projet de règlement vise à apporter diverses modifications concernant les bâtiments accessoires, notamment afin permettre les abris amovibles pour automobile à l'année en zone agricole, afin de permettre les dômes agricoles sur les terres agricoles, afin de permettre les abris à bois de chauffage, et afin d'uniformiser, clarifier et faciliter l'application des normes sur les constructions et bâtiments accessoires résidentiels. En plus de ces modifications, la Ville apporte, par la même occasion, des modifications à la grille des usages et normes H-334.
4. Le projet de règlement concerne l'ensemble des zones du territoire de la ville de Carignan, mis à part l'article 36 du projet de règlement qui concerne spécifiquement la zone H-334. La zone H-334, située dans le secteur Centre, est localisée sur le plan ci-après :



5. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
 - Être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 30 janvier 2024 à 16 h 30;
 - Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 personnes ou dans le cas contraire par la majorité d'entre elles.
6. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à l'adresse greffe@carignan.quebec durant les heures régulières de bureau.
7. Toutes les dispositions du second projet de règlement numéro 483-34-U qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

8. Le second projet de règlement numéro 483-34-U ainsi que la description des zones peuvent être consultés à l'hôtel de ville durant les heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville, www.carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 22 janvier 2024.

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville ainsi qu'à la salle du Conseil, le 22 janvier 2024.

Donné à Carignan, ce 22 janvier 2024.

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim